

Comité Syndical du 19 juin 2020

Délibération n°18/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Départemental de la Charente suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 juin 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Samuel Cazenave, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Pierre-Yves Briand, Philippe Bouty, Didier Villat et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Annette Feuillade.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-Hubert Lelièvre, Jean-François Dauré, Mathieu Hazouard, William Jacquillard et Daniel Sauvatre.
Madame Jeanne Filloux.

Madame Jeanne Filloux donne son pouvoir à monsieur Philippe Bouty.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Cnam Enjmin – Convention 2020

L'Ecole Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (Cnam Enjmin) est une entité du CNAM créée en 2005. L'école propose actuellement deux formations à Angoulême :

- le Master jeu et médias interactifs numériques, co-accrédité par l'université Poitiers
- le diplôme d'Ingénieur informatique en sciences et technologies des médias numériques par apprentissage

Une nouvelle formation sera proposée par l'école dès septembre 2020 : une Licence d'Informatique en trois ans parcours jeu vidéo. Il s'agit d'une formation essentiellement à distance mais dont le 1^{er} trimestre se déroulera en présentiel à Angoulême.

Depuis plusieurs années, le Cnam Enjmin fait partie des écoles de jeu vidéo préférées des professionnels. Le Master proposé par l'école est unique en France et reconnu dans le monde entier. Il est caractérisé par la pluridisciplinarité de son recrutement et de ses parcours et par l'ouverture vers l'incubation d'entreprises et la recherche.

Depuis la rentrée 2014, le Cnam Enjmin est installé dans le bâtiment du Nil. D'une superficie de 4500 m², ce site exceptionnel dispose de studios audio-vidéo et de capture de mouvement, d'un amphithéâtre de 267 places, d'un plateau projet de 400 m², d'espaces dédiés à la relation étudiants-entreprises et à celle de la recherche.

A la rentrée 2020, le nombre d'étudiants sera en légère hausse par rapport à celui de 2019 soit 110 étudiants en Master, une trentaine d'apprentis pour le diplôme d'ingénieur et une trentaine d'étudiants en Licence.

Par ailleurs, l'école poursuit son accueil de jeunes diplômés en incubation. Trois studios sont actuellement en incubation représentant une vingtaine de personnes.

Depuis 2006, le financement de l'école est assuré en partie par le Pôle Image Magelis. Cette subvention représentait 58,8% du budget réalisé annuel en 2008 pour passer à 39,8 % du budget global réalisé de l'école en 2018 (budget réalisé 2018 : 1 709 079 €).

Le budget réalisé 2019 et le budget prévisionnel de l'école pour l'année 2020 était en cours de finalisation au moment de la rédaction du rapport.

La participation financière demandée au Smpi Magelis par l'AGCNAM pour 2020 s'élève à 730 000 € dont 50 000 € en investissement pour la réalisation de ressources pédagogiques numériques.

Le projet de convention relatif au financement du Cnam Enjmin qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical – à l'unanimité (14 présents – 15 votants – 15 voix « pour ») – :

- **acceptent le principe et les termes de la convention établie entre le Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis et l'AG-CNAM en Nouvelle Aquitaine pour l'année 2020, prévoyant le versement d'une subvention de 730 000 € au profit de l'association pour le fonctionnement du CNAM ENJMIN et la réalisation de ressources pédagogiques numériques ;**
- **autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 23 juin 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 23 juin 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 23 juin 2020

Signé: Le Président

Le Président,
François BONNEAU

